

Réponses des élus aux propositions des groupes de travail du conseil du temps long suite à la présentation du rapport annuel 2021-2022

-Réunion du 4 octobre 2022 -

Personnes présentes :

Membres du conseil du temps long : Michel Jacon, Yves Ninet, Caroline Cesbron, Marie-José Fresier, Nathalie Toussaint

Elus communaux : Guillaume Lissy, Clémence Aubert, Alice Mollon

Services municipaux: Rodolphe Dalban, Fanny Crouzet

Introduction/ contexte

Suite au rapport d'activité du conseil du temps long présenté en conseil Municipal en juillet 2022, les élus ont étudié les propositions et proposent ici un retour aux différentes questions & interpellations. Ce temps de réunion est aussi l'occasion de créer des ponts entre les groupes, permet de retravailler les sujets avant l'année qui arrive.

Les élus informent les référents que tous les sièges du conseil du temps long vont être pourvus en ce début de 2ème année car 12 nouveaux membres ont été recrutés par un système de tirage au sort téléphonique.

Les référents redisent l'importance de donner les noms et coordonnées des membres de chaque groupe pour permettre de travailler en dehors des plénières. Ils veulent aussi savoir combien ils vont avoir de personnes nouvelles dans leur groupe.

1. Groupe mobilité

<u>Présent pour représenter le groupe : Yves Ninet</u>

Eléments de réponses des élus suite aux propositions faites par le groupe :

Nous sommes conscients que le trafic est très important sur ces axes et les traversées, les déplacements à pied et à vélo sont dangereux pour les habitants. Les solutions que vous préconisez pour limiter ce flux s'appuient sur des stratégies que nous devons mener de front :

- Limiter les vitesses des voitures pour sécuriser les déplacements en modes doux
- Rendre la circulation voitures plus contraignantes
- Offrir des solutions pour se passer de la voiture (Transport en commun, parking relais, ...)
- Résoudre les points noirs vélo et piétons (zones de danger ou d'insécurité)

Sur l'axe plateau du Vercors → Pont de Catane.

 Augmenter la fréquence sur les lignes de transport – La T65 de translsère a des horaires pas assez fiables sur les points de ramassage sur la commune. => Nous rencontrons le président du SMAGG pour avancer sur cette demande (déjà faite plusieurs fois !)



- Prévoir des parking relais La commune veut bien mettre des terrains à disposition, une proposition de parking relais à Beauregard est à l'étude. Il faut la mettre en corrélation avec une augmentation des fréquences de bus
- Améliorer le covoiturage/ autostop => Valoriser le « réseau Pouce » et illicov mis en place avec le Parc du Vercors

Nous avons mis le hameau de Pariset en zone d'agglomération avec une signalétique et une limitation de vitesse à 50 km/h.

Axe Sassenage-Fontaine → Rondeau

- Rendre l'avenue du Vercors plus contraignante pour les voitures (rester sur la rocade/ prendre la rocade) => Demander une étude à la Métropole de fréquentation
- Mettre l'avenue du Vercors en sens unique => A étudier mais les voitures prendraient l'axe
 Paul Langevin et le trafic serait reporté sur le centre de la commune. Cette solution ne ferait que déplacer le problème
- Limiter les poids lourds => problématique des bennes Lely qui vont très vites (Pourquoi elles ne sortent pas à Fontaine ?) **Envoyer un courrier**

<u>Axe Fontaine</u> → Pont de Catane

 Créer un tronçon de la ligne C qui rejoint la ligne A => Ce n'est pas dans les tuyaux du SMAGG mais la demande a été transmise à S. Laval le 26/09/2022

De manière plus générale, prévoir de comptabiliser et analyser le trafic sur les 3 axes.

Un rendez-vous est organisé avec M. Laval vice-président à la Métropole en charge de l'aménagement de l'espace public et président du SMAGG

- + annonce de la délibération câble et la réserve émise pour améliorer la liaison en modes actifs qui passera en Conseil municipal le 17 octobre il sera intéressant que le conseil du temps long puisse rendre un avis à cette concertation annoncée au printemps 2023.
- + lancement de la concertation pour la Zone à Faibles Emissions il serait intéressant que le conseil du temps long puisse rendre un avis à cette concertation.

2. Groupe adaptation au changement climatique

<u>Présente pour représenter le groupe : Mme Caroline Cesbron</u>

Eléments de réponses des élus suite aux propositions faites par le groupe :

La ville est prête à accompagner pour la mise en œuvre de ces propositions techniquement et financièrement. Proposition, si le groupe le sollicite, de créer un groupe de travail avec élus, groupe climat et services municipaux compétents pour :

- o Mettre en place « un appel à participation » à destination des copropriétés
- Ecrire aux copropriétés de la commune pour les inciter à planter/ végétaliser leurs espaces: Pour cela il faut que vous nous aidiez à trouver les arguments pour convaincre et trouver les plantations

Les copros sont aussi mobilisées sur la gestion écologique des espaces verts, la mise en place de potagers partagés. Elles sont aussi sensibilisées à la pollution lumineuse. Le syndic de la copro du Beau



Site est partant sur cette question, nous pouvons aussi commencer le travail de création d'ombre /plantation d'arbres avec lui ?

Question des membres du groupe sur la hauteur de l'investissement demandé pour cette nouvelle année. La commune souhaite que le conseil du temps long puisse être une aide à la décision, il faut que chacun fasse à sa mesure pour cette engagement bénévole.

3. Groupe Nature et Biodiversité

<u>Présent pour représenter le groupe : Michel Jacon</u>

Eléments de réponses des élus suite aux propositions faites par le groupe :

Ce ruisseau est bien ciblé dans le cadre de la compétence GEMAPI par la Métropole mais son état ne justifie pas de travaux de protection immédiatement. Il est du devoir des propriétaires riverains d'entretenir son lit et ses abords.

Le droit d'usage de l'eau.

Il est limité aux besoins domestiques du propriétaire (abreuvement des animaux, arrosage du potager) et ne doit pas mettre en danger la vie aquatique. Modifiant le régime d'écoulement des eaux, ce droit d'usage est réglementé ; un débit suffisant doit être maintenu à l'aval.

Entretien du cours d'eau, de la berge et de la ripisylve.

Le propriétaire riverain est tenu d'assurer un entretien régulier du cours d'eau. L'objectif est de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par l'enlèvement des embâcles, des débris flottants ou non ainsi que par l'entretien de la végétation des rives (Art. L215-14 du Code de l'Env.).

A notre demande un technicien de Rivière, Hugues Plantier est allé faire un repérage. En effet le ruisseau est à sec à plusieurs endroits et les causes pourraient être multiple :

- 1 Le prélèvement de la source est fonction de la capacité de la source qui a été calculée il y a quelques années. Il y a eu un arrêté à retrouver/ Durant la période de sécheresse cette capacité est resté la même. Il est néanmoins toujours observé que le trop plein coulé mais peut être le débit était moins fort
- 200 m sous la source se trouve la ferme des Arcelles. On observe d'en aval de cette ferme le ruisseau s'assèche de nouveau. Il est possible que pour des besoins de l'exploitation un prélèvement soit effectué – A voir s'il y a des droits d'eau sur le linéaire.
- Au niveau de Pariset, le ruisseau traverse l'ancienne voie du Tram, il est possible que des canalisations sous cet itinéraire soient bouchées. Un technicien va se rendre sur place pour vérifier. Nous avons communiqué les coordonnées du référent au technicien de rivière qui doit prendre contact avec vous

Nous avons aussi évoqué avec lui la possibilité de faire un chantier participatif d'entretien de ce cours d'eau. Les propriétaires riverains ayant des droits et des devoirs.

4. Groupe Urbanisme

<u>Présente pour représenter le groupe : Nathalie Toussaint</u>



Eléments de réponses des élus suite aux propositions faites par le groupe :

Vision de la commune à 30 ans :

- Une ville fraiche, arborée qui protège ses habitants des hausses de températures et des pollutions
- Un espace public plus partagé avec moins de voiture, plus de place pour les vélos;
 PLUI des déplacements piétons sécurisés pour les enfants et les personnes âgées
- O Une ville où l'on trouve de la proximité : des commerces, cultures, sports ,....
- o Une ville dynamique qui accueille des habitants, des familles, des entreprises
- o Une ville solidaire, vivante, accueillante, belle

Nous souhaitons aussi partager avec le CTL cette vision, c'est pourquoi nous allons proposer au conseil du temps long un atelier avec un prestataire chargé d'acculturer le groupe aux règles de base de l'urbanisme, le tout en travaillant sur la construction d'une ville idéale.

5. Groupe vivre ensemble

Présente pour représenter le groupe : Marie José Fresier

Nous retenons les idées de fonctionnement d'une future maison des associations à la Fauconnière. L'aile de l'école Chamrousse est aujourd'hui inoccupée et la commune souhaite tout de même réfléchir à un usage polyvalent qui réponde aux besoins des associations mais aussi des habitants.

La présence de logements s'avère compliquée vu la proximité d'un établissement scolaire, cela nécessite des autorisations du rectorat pour envisager cette cohabitation.

L'étude de préfiguration de travaux d'aménagement de l'aile de l'école Chamrousse est programmée en 2023.